

individuelle. Néanmoins, l'exportation d'ovoproduits sera étroitement contrôlée afin de veiller à ce que leur exportation ne nuise pas au contrôle exercé sur l'exportation d'œufs de volailles en coquille.

Un avis plus détaillé sera prochainement publié à l'intention des exportateurs.

Pour de plus amples renseignements, prière de contacter:

Jennifer L. Orange Rosebrugh  
Ministère des Affaires extérieures  
(613) 995-8356

Don Murray  
Ministère de l'Agriculture  
(613) 995-5880